



## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

### Extrait du registre des délibérations

### Comité syndical du 9 mars 2023 Délibération n° 2023-05

**Objet de la délibération :** Contrat de territoire « Territoires en action » 2023-2028

**Président :** Patrick MOLINOZ

**Secrétaire de séance :**

**Lieu de la réunion :** Venarey-Les Laumes

**Nombre de membres du Comité Syndical :** 47 titulaires (et 47 suppléants)

**Nombre de membres présents :** 34 (dont 35 votants)

**Date de convocation :**

L'an deux mille vingt trois le neuf mars à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

**Membres présents :** Bernard NICOLAS, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Laurence PORTE, Dominique BOUISSON, Ahmed KEMATI (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT (pouvoir de Michel ROIGNOT), Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT (pouvoir de Graziella GUERRE), Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Jean-Paul QUESTÉ (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Samuel GALAUD, Patricia NORE (Terres d'Auxois).

**Membres excusés :** Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT (pouvoir à Paul ROBINAT), Thierry JEAN (Ouche et Montagne) ; GUY MONIN (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE (pouvoir à Alain GUINIOT) (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Jean-Marie SIVRY, Joël SOILLY Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

**PAYS AUXOIS MORVAN**



[www.auxois-morvan.fr](http://www.auxois-morvan.fr)



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville  
21350 Vitteaux

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a lancé en 2022 sa nouvelle politique contractuelle à destination des territoires de projets : « Territoires en Action ». En février 2022, le Pays Auxois Morvan s'est positionné afin de bénéficier de cette aide pour les projets du territoire. Sur la base d'un principe de différenciation territoriale et de prise en compte de l'indice de fragilité de l'INSEE, une enveloppe de 2 467 714 € a été attribuée au Pays Auxois Morvan. Il convient à présent de définir les modalités d'intervention de ce dispositif, via un contrat de territoire « Territoires en Action ».

### Axes d'intervention :

5 thématiques ont été retenues par le territoire pour mettre en œuvre la stratégie territoriale :

- 1) Accompagner l'Auxois Morvan dans l'adaptation au changement climatique
- 2) Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population
- 3) Faciliter l'accès à la santé pour tous
- 4) Favoriser les mobilités durables du quotidien
- 5) Tourisme et Patrimoine : deux axes forts de développement de l'Auxois Morvan

Le choix des axes d'intervention retenus ainsi que le fléchage des crédits sur ces axes engagent le territoire jusqu'à la clause de revoyure de 2026. Un premier travail d'identification des projets potentiels a été réalisé par les services du Pays afin d'identifier les projets structurants pouvant émerger à ce dispositif. La programmation des dossiers se fera au fil de l'eau, suivant l'état de maturité des projets et sous réserve qu'ils répondent à la stratégie territoriale.

### Maquette financière :

Il convient d'affecter l'enveloppe allouée (2 467 714 €) par fiche-action.

Cette enveloppe est allouée pour la période allant de la signature du contrat jusqu'en 2026, sachant que la date limite de dépôt des demandes de subvention pour les projets inscrits dans la programmation est fixée au 31/12/2025. Un avenant au contrat pourra être envisagé à l'issue du renouvellement des exécutifs municipaux et communautaires en 2026.

Cette enveloppe est répartie, dès le début du contrat, par le territoire et la Région, par axe d'intervention et en respectant les affectations minimum et maximum définies. Cette répartition est fixe et ne peut être changée d'ici à 2026.

Les territoires peuvent le cas échéant réserver, une part de crédits du contrat, dans la limite de 10 % de l'enveloppe, afin d'alimenter, en cours de contrat et avant 2026, des axes d'intervention. La mobilisation progressive de cette enveloppe de crédits non affectée doit être validée par l'instance de gouvernance ou le Comité de pilotage.

Il est proposé de répartir l'enveloppe allouée de la manière suivante :

| Axes d'intervention  | Période 2022-2026     | %            |
|--|-----------------------|--------------|
| Axe 1 : Accompagner l'Auxois Morvan dans l'adaptation au changement climatique               | 750 000,00 €          | 31%          |
| Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population | 1 233 857,00 €        | 50 %         |
| Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous   | 50 000,00 €           | 2 %          |
| Axe 4 : Favoriser les mobilités durables du quotidien  | 87 085,60 €           | 3 %          |
| Axe 5 : Tourisme et Patrimoine : deux axes forts de développement de l'Auxois Morvan         | 100 000,00 €          | 4 %          |
| Part de crédits de l'enveloppe non affectée  | 246 771,40 €          | 10 %         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>2 467 714,00 €</b> | <b>100 %</b> |

## Comitologie :

Une des obligations de cette nouvelle contractualisation est d'associer la société civile aux organes décisionnels. Afin de rationaliser les temps d'échanges, et au vu de la forte imbrication des différents dispositifs entre eux, il a été proposé de s'appuyer sur le comité de programmation LEADER pour associer la société civile. En plus des membres élus du comité de programmation LEADER et désignés par délibération du 4 juillet 2022, un appel à candidature a été fait auprès des membres du comité syndical.

## Engagements des parties :

### 1- Engagement de la structure porteuse

#### Piloter le projet de territoire et la mise en œuvre du contrat

- Définir un référent sur le territoire
- Assurer le lien avec les collectivités et les acteurs de la société civile
- Emettre un avis écrit sur les projets inscrits dans la programmation
- Assurer le lien avec la société civile et veiller à ce qu'elle rende un avis sur les projets
- Assurer le suivi financier de la maquette
- Faire connaître les possibilités de financement du volet rural du FEDER (OS2)
- Valoriser l'action de l'Union Européenne auprès du grand public

#### Animer la gouvernance locale du contrat :

Présenter les projets à l'instance de gouvernance de la structure porteuse ou au comité de pilotage

Préparer et co-organiser le comité de pilotage

#### Accompagner les porteurs de projets dans la prise en compte des éco-conditions et dans le dépôt des dossiers de demande d'aide :

Faire émerger et identifier les projets

Relayer les outils et guides proposés par la Région

Inciter les maîtres d'ouvrages à mobiliser une participation citoyenne

Formaliser la sollicitation de contrat de territoire par le biais d'une fiche-projet

Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conception de leur projet

Informar les maîtres d'ouvrage des projets sur les modalités et délais d'octroi des subventions

Appuyer les porteurs de projets pour la complétude des pièces nécessaires à leur demande d'aide, notamment en matière de régime d'aides d'État

Informar régulièrement la Région sur l'avancement des projets

Valoriser en toute occasion son partenariat avec la Région Pour la mobilisation du FEDER Rural, émettre un avis préalable à la conformité du projet à la stratégie du territoire

### 2- Engagement de la Région

#### Accompagner le territoire dans la mise en œuvre de sa stratégie :

- Identifier un référent technique sur le territoire
- Solliciter régulièrement la structure porteuse pour échanger sur l'avancement du contrat
- Mobiliser, sur la durée du contrat, l'enveloppe d'investissement prédéfinie

#### Proposer un accompagnement collectif à l'ingénierie des structures porteuses sur les thématiques :

- Aménagement durable du territoire (SRADET, ZAN, réseau des SCOT)
- Santé
- Transitions énergétique et écologique, mise en œuvre des éco-conditions

Participer à la gouvernance locale du contrat :

- Désigner un élu référent
- 1) Participer à l'instance de gouvernance du contrat

Accompagner la mise en œuvre des contrats :

- 2) Echanger avec la structure porteuse sur les projets en amont de l'instance de gouvernance
- 3) Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conception de leurs projets, en associant la structure porteuse
- 4) Réaliser l'instruction des dossiers déposés
- 5) Identifier et appliquer le régime d'aides d'État adapté à un soutien financier régional

3- Engagement du PNR du Morvan

Le Parc naturel régional du Morvan est garant de la compatibilité des projets financés au titre du présent contrat avec la Charte du Parc. En coordination avec la structure porteuse, il s'engage à :

- Accompagner les maîtres d'ouvrage aux différentes étapes de vie de leur projet
- Participer au comité de pilotage

Il est proposé au Comité syndical de valider la proposition de contrat de territoire « Territoires en Action » 2022-2028, qui sera déposé auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 35**

**Contre :**

**Abstentions :**

- 1) Décide d'approuver le contrat de territoire « Territoires en Action » 2022-2028 ;
- 2) Approuve l'ouverture de 5 axes d'intervention sur ce contrat ;
- 3) Valide la répartition de la maquette financière par axes d'interventions ;
- 4) Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce contrat.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,  
Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,  
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.